

HONORAIRES DE LOCATION AU 01/07/2018 – TVA 20%
gestion@regiepariset.com

www.regie-pariset.com

Pour la location de locaux assujettis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, et les locations de logements meublés, les honoraires sont pour le locataire et le propriétaire suivant la tarification ci-dessous, dans la limite d'un mois de loyer hors charges :

TYPE	ETAT DES LIEUX (TTC)	CONSTITUTION DOSSIER / VISITES / SIGNATURE CONTRAT (TTC)	ENTREMISE (CHARGE PROPRIETAIRE)
Zone tendue Lyon et son agglomération	3 € / m ²	10 € / m ²	1.00 % TTC du loyer annuel hors charges
Autre zone	3 € / m ²	8 € / m ²	1.00 % TTC du loyer annuel hors charges

HONORAIRES DE GESTION - Intégralement déductible des revenus fonciers	en % (des encaissements)	
	HT	TTC
Dans le cadre du mandat de gestion	6%	7.20 %
Entre 3 et 4 lots	5.5%	6.60 %
A partir de 5 lots	5%	6.00 %
Au-delà de 10 lots - Nous consulter		
	en % (du quittancement)	
GARANTIE LOYER IMPAYE (loyer + charges) (GLI)		2.4%
GARANTIES GLI + VL		4.4%
ASSURANCE PNO (appartement jusqu'au T6)		58 €TTC/an
AIDE A LA DECLARATION FONCIERE		70 € TTC